



16 novembre 2022

**Pour la reconquête
industrielle chez
VALLOUREC**

La lutte paie !

Suite à l'annonce brutale du groupe VALLOUREC le 24 novembre 2022, de mettre en liquidation judiciaire l'entreprise Vallourec Umbilicals à Venarey les Laumes en Côte d'Or sans PSE, la CGT avec les 54 salariés ont décidé d'occuper le site pour obtenir :

1. **Le respect légal des procédures collectives et un traitement social des salariés exemplaire.**
2. **La recherche de solutions alternatives permettant la poursuite de l'activité industrielle sur le site y compris par une diversification de l'activité permettant la sauvegarde des emplois.**
3. **Reconsidérer la procédure en redressement judiciaire pour se donner du temps de rechercher des solutions industrielles avec un repreneur et plan de formation professionnelle des salariés.**
4. **Engager la responsabilité sociale du groupe VALLOUREC qui a les moyens financiers et industriels d'apporter une nouvelle activité sur le site pour maintenir les 54 emplois.**

Après 13 jours d'occupation, avec une solidarité revendicative et financière exemplaire des syndicats CGT de Montbard et de l'UD 21 (collecte de 5000€) et le soutien des élus locaux, le groupe VALLOUREC a convoqué un CSE mercredi 7 décembre pour annoncer :

- L'annulation de la liquidation judiciaire au tribunal de commerce
- La recherche d'un repreneur pour maintenir l'activité industrielle
- L'ouverture d'une négociation pour un PSE.

La lutte continue !

A l'annonce de ces décisions, la CGT s'est félicitée de cette belle victoire sans pour autant relâcher la mobilisation et l'occupation du site.

Aujourd'hui, vendredi 16 novembre, nous avons rendez-vous avec le cabinet du ministère de l'industrie pour faire connaître nos conditions de la suspension de l'occupation de l'entreprise en exigeant :

- Que la responsabilité sociale du groupe VALLOUREC soit engagée pour ramener une activité industrielle et assurer la pérennité du site et ses 54 emplois. (**Rappel : VALLOUREC a bénéficié d'1 milliard de fonds publics et un PGE de 263 millions) voir déclaration CGT ci-jointe.**)
- La recherche d'un autre repreneur au cas où, pour relancer une activité industrielle et maintenir les emplois.
- Engager la négociation d'un PSE après avoir obtenu des garanties de réindustrialisation du site au cas où tous les salariés ne seraient pas repris.

**La victoire appartient à ceux qui
luttent**

**La solidarité dans la CGT en est la
condition !**